



# Assurance habitation

Découvrez notre formule habitation et ses garanties essentielles pour votre logement.

## Simple et rapide

Composez vous-même votre assurance habitation en fonction de vos besoins et de votre mode de vie avec nos options en compléments de garanties.

## Une formule complète

- Des garanties essentielles en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glaces, événements climatiques, catastrophes naturelles, ...
- Des services innovants : relogement suite à un sinistre couvert par votre contrat, prise en charge des frais de retour à domicile suite à un sinistre intervenu pendant votre voyage...
- Des options à la carte utiles afin de répondre au mieux à vos exigences.

## Trois offres sur-mesure limitées à 6 pièces principales

En fonction de votre qualité d'occupant

- **LOCATAIRE** : Dégâts des eaux, vol, incendie, ... Découvrez l'assurance habitation locataire et assurez votre logement à prix avantageux.
- **PROPRIÉTAIRE OCCUPANT** : Vous souhaitez une assurance adaptée à votre mode de vie ? Découvrez nos garanties essentielles pour votre logement.
- **RÉSIDENCE SECONDAIRE** : Nous vous proposons de bénéficier des mêmes services et garanties que pour votre résidence principale.

**AGEO**  
DIRECT



**TARIFS  
TRÈS COMPÉTITIFS**

## Devis et souscription en ligne

Avec la mobilité AGEO Direct, souscrivez où que vous soyez



Depuis n'importe quel outil !

Rendez-vous sur

[www.ageo-direct.com](http://www.ageo-direct.com)  
Rubrique Habitation



## Vos garanties

Découvrez les garanties qui composent votre contrat ainsi que les options.

GARANTIES	INCLUSES*
Assistance habitation	•
Vol et vandalisme	•
Responsabilité immeuble	•
Événements climatiques	•
Catastrophes technologiques	•
Défense recours	•
Incendie et événements assimilés	•
Responsabilité civile	•
Catastrophes naturelles	•
Dégâts des eaux	•
Bris de glaces	•
Frais annexes	•

\* Ces garanties sont incluses dans votre contrat que vous soyez locataire, propriétaire occupant ou propriétaire d'une résidence secondaire.

## TABLEAU D'OPTIONS

Dommages électriques et accidents ménagers	En option
Bris accidentel bureautique	En option
Assurance scolaire (individuelle)	En option
Responsabilité Civile des colocataires (RC occupant et RC vie privée)	En option
<b>ASSEZ INNOVANT</b>	
Biens au congélateur	En option
Jardins et biens extérieurs	En option
Cave à vins	En option
Activité professionnelle à domicile (exercée seul pour une activité du secteur tertiaire)	En option
<b>Dommages matériels piscines</b>	
RC Piscine	En option
Location temporaire - Location partielle	En option
<b>Responsabilité Civile chevaux de selle</b>	
Protection juridique	En option

## Besoin d'aide ?



[www.ageo-direct.com](http://www.ageo-direct.com)  
Effectuez vos devis en ligne  
24h/24 et 7j/7



03.26.26.66.73



[gestiondirecte@ageo.fr](mailto:gestiondirecte@ageo.fr)

**AGEO**  
DIRECT

Voir les Conditions Générales du contrat sur [www.ageo-direct.com](http://www.ageo-direct.com)

AGEO Direct | Siège social : 7, rue de Turbigo 75001 PARIS | RCS 505 376 137 PARIS | SAS au capital de 37000 € | Numéro ORIAS : 09 049 626 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) | Société de courtage en assurances sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - <https://acpr.banque-france.fr> | AGEO Direct exerce conformément aux dispositions de l'article L520-1-2 b. La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est à votre disposition sur simple demande | AGEO Service Réclamation : 14, rue Joliot Curie CS 30248 51010 Châlons-en-Champagne Cedex - [service.reclamation@ageo.fr](mailto:service.reclamation@ageo.fr) | Notre Service Qualité enregistre, analyse et répond à vos réclamations et suggestions, parce que le Service Client est notre Engagement | Le service réclamation accuse réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables suivant réception et s'engage à apporter une réponse circonstanciée dans un délai de 2 mois (conformément à la recommandation ACP-PR-2016-R-03 du 14/11/16) | Notre Médiateur : La Médiation de l'Assurance Pôle CSCA TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 | [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org) - [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org) (après saisie de notre service réclamation / Article L 152-2 du code de la consommation)